



**Conseil Communautaire**  
**19 septembre 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 62  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 13 septembre 2019  
Date de publication : 27 septembre 2019

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 120/19

#### **Objet**

Cession de terrain à BPCE  
Lease Immo - Les Charmes  
d'Amont - Tavaux

#### **Secrétaire de séance**

Catherine BARDOUX

#### **Rapporteur :**

Claire BOURGEOIS-  
REPUBLIQUE

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, A. Hamdaoui à P. Tournier, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

P. Blanchet, J.C Lab, S. Hédin, A. Maire-Amiot, E. Schlegel, L. Bernier, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n° GD05/19 du 21 janvier 2019, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée section ZE n° 234p d'une contenance d'environ 2 500 m<sup>2</sup> au prix de 25,00 €/m<sup>2</sup> hors taxe soit 62 500 € net vendeur à la société TSPC représentée par Monsieur VINCENT.

Suite à la Modification du Document Parcellaire Cadastre n°899R, il peut désormais être indiqué que la parcelle est cadastrée ZE n°253, d'une contenance de 2 500 m<sup>2</sup>.

Monsieur VINCENT nous précise aujourd'hui que la vente se fera au profit de la Société BPCE Lease Immo, société anonyme au capital de 62.029.232,00 €, ayant son siège social à PARIS 13ème Arrondissement (75013), 50 Avenue Mendès France, identifiée au SIREN sous numéro 333.384.311 et immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Paris. La Société BPCE Lease Immo acquière ce terrain en vue de l'édification d'un immeuble à usage de bureaux, artisanat et entrepôt conformément à l'arrêté du permis de construire, afin de consentir un contrat de crédit-bail immobilier au profit de la Société dénommée NOLITE TIMERE détenue par Monsieur Marc VINCENT ; cette dernière sous louera les biens à la société dénommée TSPC COLLETTE détenue également par Monsieur Marc VINCENT.

Enfin, il avait été notifié par délibération n° GD05/19 du 21 janvier 2019 qu'en cas de revente de tout ou partie du terrain ou non bâti dans un délai de dix ans suivant la régularisation de la vente par acte authentique, il serait versé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole une

indemnité hors taxe d'environ 50 000 €, calculée comme étant le produit de la surface du terrain vendu par un complément de prix de 20 €/m<sup>2</sup> hors taxe. Il convient d'exclure de cette disposition le cas de la levée d'option de la promesse de vente consentie au sein du crédit-bail entre la Société BPCI Lease Immo et la Société NOLITE TIMERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la vente au profit de la Société BPCI Lease Immo de la parcelle cadastrée à TAVAU section ZE n°253 d'une contenance de 2 500 m<sup>2</sup> aux mêmes conditions approuvées par délibération n° GD05/19 du 21 janvier 2019,
- **PRECISE** qu'en cas de vente entre la Société BPCI Lease Immo et le Société NOLITE TIMERE aucune indemnité ne serait versée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n° GD05/19 du 21 janvier 2019 restent applicables,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

Fait à Dole,  
Le 19 septembre 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Société BPCI Lease Immo- 50 Avenue Mendès France -75013 PARIS
- Étude RUEZ - 13 rue Macedonio Melloni - 39100 DOLE
- Maître Laurent MELIN - SCP Lanet Thomas Marechal Melin - 14 Rue de la Benvue - 71100 Chalon-sur-Saône

